

Les services du RPE du Ternois s'adressent aux professionnels de l'accueil individuel d'enfants à domicile et parents-employeurs de la Communauté de Communes du Ternois

RPE de St-Pol-sur-Ternoise et Heuchin

Attention pour garantir un accueil de qualité : **20 personnes maximum** autorisées (enfants et adultes compris). Au delà de ce nombre, il sera affiché "**COMPLET**" sur la porte du relais.

Pour permettre au plus grand nombre d'assistants maternels agréés du Ternois de fréquenter les temps d'éveil, nous limitons l'accès aux assistants maternels à **3 fois par semaine, quelque soit le lieu d'accueil.**

Les animatrices du RPE :

Magali LEPEZ

Julie NOWAK

Sabrina RAMON

Justine SANNIER

Sylvia ZUBORA



Bien
accueillir pour
bien grandir

À SAINT-POL-SUR-TERNOISE

1 place Pompidou, 62130 SAINT-POL-SUR-TERNOISE
03.21.41.67.15 / enfance-stpol@ternoiscom.fr

À HEUCHIN

39 rue d'Hesdin, 62134 HEUCHIN
03.66.32.05.51 / enfance-heuchin@ternoiscom.fr

À AUXI-LE-CHÂTEAU

36 rue Roger Salengro, 62390 AUXI-LE-CHÂTEAU
03.21.03.26.99

À FRÉVENT

10 rue d'Hesdin, 62270 FRÉVENT
03.21.03.01.10 / rpe-frevent@ternoiscom.fr

À PERNES-EN-ARTOIS

7 rue de l'église, 62550 PERNES-EN-ARTOIS
03.21.47.78.64 / rpe-pernes@ternoiscom.fr

Le Relais Petite Enfance du Ternois est un lieu d'informations, de rencontres et d'échanges au service des parents et des assistants maternels

Pour mon bien être

Mes parents ou mon assistant maternel amène(nt) tout ce dont j'ai besoin (changes, biberons, collation...)

Si je suis fatigué(e), je rentre à la maison

Pour le bien de tous, si je suis malade je reste à la maison

Je mange assis à la table

Je suis trop petit pour rester seul(e) et l'animatrice du relais ne peut se charger de moi. Donc si pour une raison quelconque, la personne qui m'accompagne doit s'absenter, même un court instant, elle doit m'emmener.

J'assiste aux activités du RPE du Ternois Je m'engage à en respecter le règlement ci-dessous dans l'intérêt de tous

1

L'accès au relais est réservé aux familles concernées par l'accueil individuel d'enfants ou aux assistants maternels agréés habitants sur le territoire de la Communauté de Communes du Ternois.

2

Toute personne du territoire de la Communauté de Communes peut utiliser les permanences administratives, les temps d'information et les temps d'animation sur les différents sites.

3

Les personnes fréquentant la structure s'engagent à respecter : les lieux et le matériel, les horaires, les autres personnes et la confidentialité sauf en cas de danger constaté pour un enfant.

4

Afin de pouvoir actualiser les fichiers, les assistants maternels s'engagent à communiquer à l'animatrice leur attestation d'agrément avec la capacité d'accueil, la durée de validité et tout changement s'y rapportant.

5

Un enfant ne peut, en aucun cas, participer seul à une séance ; il sera obligatoirement accompagné d'un adulte (parent, assistants maternels agréés, membre majeur de la famille de l'enfant, garde à domicile) qui en assumera la pleine et entière responsabilité sur le plan de la sécurité physique et affective.

6

Tout enfant, accompagné d'un adulte autre que ses parents, ne pourra fréquenter la structure que si l'accompagnant a fourni avant la 1ère séance, une autorisation parentale écrite et signée.

7

En cas de souhait de la part de la famille de modifier, voir d'annuler cette autorisation, il lui appartient de le signaler par écrit à l'animatrice.

8

Les personnes utilisant les locaux s'engagent à signaler à l'animatrice tout dysfonctionnement qu'elles auraient pu constater ou tout objet dangereux qu'elles auraient retrouvé.

9

Le Relais assistants maternels est un lieu d'échanges où la participation et l'implication de tous sont essentielles. N'hésitez pas à communiquer vos souhaits et vos attentes.

10

Pour la sécurité de tous, nos locaux permettent l'accueil d'un certain nombre de personnes. Il est donc souhaitable de respecter ce nombre maximal pour le bien-être de chacun. A défaut, une inscription préalable sera mise en place.

11

Les animations proposées sont destinées à favoriser l'éveil et l'épanouissement de l'enfant ; aussi, lors des séances, la priorité lui sera donnée, l'adulte étant là pour l'accompagner et partager avec lui un moment agréable et privilégié.